



paramètres

Le paysage humanisé au Québec

NOUVEAU STATUT, NOUVEAU PARADIGME

Sous la direction de Gérald Domon



Les Presses de l'Université de Montréal

Extrait de la publication

LE PAYSAGE HUMANISÉ AU QUÉBEC

Le présent ouvrage résulte d'une recherche appuyée financièrement par Hydro-Québec et les ministères suivants :

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire,
Culture, Communications et Condition féminine,
Développement durable, Environnement et Parcs,
Ressources naturelles et Faune,
Transports Québec.

Sa publication a été rendue possible grâce au soutien financier additionnel des ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et des Transports du Québec.

Tout en étant de la responsabilité unique des auteurs, les propos contenus dans le présent ouvrage ont bénéficié des échanges et des discussions avec les spécialistes suivants :

Normand Cazalais, Carole Charest, François Durand, Constance Lebel, Hélène Létourneau, France Levert, Robert Lussier, Guy Moisan, Daniel Thériault (Hydro-Québec), Martin Alarie, Jacques Boivin, Dominic Deslauriers, Claude Michaud (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), Denis Lemieux (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine), Christiane Bernard, Vincent Gerardin, Martin Joly (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), Louis Belzile, Pascal Lacasse, Jules Proteau, Kathy Rouleau, Denis Stonehouse, Daniel Trottier, Nicholas Wampach (Transports Québec). Les auteurs ont aussi largement profité des nombreux échanges avec les membres d'Estran-Agenda 21 et en particulier de la collaboration de monsieur Jean-Claude Côté.

Nous tenons par ailleurs à remercier Claude Paquin pour sa précieuse collaboration lors de la révision du texte de même que Natacha Monnier et Antoine Del Busso des Presses de l'Université de Montréal pour leur bel accueil, leurs nombreuses suggestions et leur collaboration toujours agréable. Enfin, merci à tous les membres de la Chaire en paysage et environnement et tout particulièrement à Sylvain Paquette, Philippe Poullaouec-Gonidec et Julie Ruiz qui savent si bien créer un cadre de travail à la fois exigeant, stimulant et surtout agréable.

LE PAYSAGE HUMANISÉ AU QUÉBEC

NOUVEAU STATUT,
NOUVEAU PARADIGME

sous la direction de
GÉRALD DOMON

Université 
de Montréal


chaire en paysage et environnement

Les Presses de l'Université de Montréal

Crédits des photographies:

- p. 8-9: Julie Ruiz, 2008
- p. 18-19: Julie Ruiz, 2008
- p. 56-57: Gérald Domon, 2002
- p. 92-93: Julie Ruiz, 2008
- p. 134-135: Gérald Domon, 2004
- p. 208-209: Julie Ruiz, 2008
- p. 234-235: Julie Ruiz, 2008
- p. 336-337: Gérald Domon, 2005
- p. 348-349: Julie Ruiz, 2008

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Domon, Gérald, 1957-

Le paysage humanisé au Québec: nouveau statut, nouveau paradigme (Paramètres)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7606-2144-2

eISBN 978-2-7606-2550-1

1. Paysage – Évaluation – Québec (Province).
 2. Paysage – Protection – Québec (Province).
 3. Aménagement du territoire – Québec (Province) – Participation des citoyens.
 4. Environnement – Protection – Québec (Province).
- I. Titre. II. Collection: Paramètres.

GF91.C3D65 2009 333.73'1609714 C2009-941506-2

Dépôt légal: 3^e trimestre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2009

Les Presses de l'Université de Montréal reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour leurs activités d'édition.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA EN SEPTEMBRE 2009

*Réfléchir sur les paysages, sur la notion de paysage,
ne consiste pas seulement à comprendre un peu mieux
ce qui se passe et comment ça se passe, mais aussi à suggérer
des moyens pour que ça puisse se passer différemment.*

YVES LACOSTE





Introduction

Page laissée blanche

Introduction

AU QUÉBEC, occupation du territoire et exploitation des ressources se sont de tout temps chevauchées au point de se confondre. Si quelques toponymes rappellent que, dès la première moitié du xvi^e siècle, les Basques fréquentaient l'estuaire du Saint-Laurent pour profiter de la richesse de ses eaux, les écrits laissés par les missionnaires et coureurs de bois rapportent quant à eux à quel point la fourrure a été, tout au cours du xvii^e siècle et même au-delà, une des principales motivations à parcourir le territoire. Plus significative encore, alors que l'expansion au xix^e siècle de régions comme l'Outaouais et la Mauricie s'explique par l'abondance des ressources forestières, la colonisation de l'Abitibi et de la Matapédia, au début du xx^e siècle, demeure indissociable de la volonté d'occuper le territoire à des fins de production agricole, tandis que l'ouverture du Moyen-Nord québécois, dans la seconde moitié du xx^e siècle, résulte essentiellement de la mise à profit de l'imposante ressource hydraulique.

Comme le montrent les études sur la reconstitution de la dynamique d'occupation des sols, les caractéristiques du territoire et des paysages québécois ont constamment été remodelées au gré des vagues d'exploitation des ressources. Ce lien entre occupation du territoire et exploitation des ressources a profondément marqué la façon de voir et de gérer le territoire. D'ailleurs, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur les forêts

– qui sont les plus significatives en matière d'aménagement et de gestion du territoire, puisqu'elles encadrent à elles seules l'utilisation de la plupart des terres situées au sud du 52^e parallèle – demeurent essentiellement centrées sur l'exploitation des sols, à des fins de production agricole dans le premier cas et de coupe de bois dans le second. Si elle est toujours prédominante, cette vision du territoire comme réserve de ressources à exploiter est aujourd'hui confrontée à des préoccupations nouvelles qui ont pour effet de la remettre fortement en cause.

En effet, dans la foulée des préoccupations environnementales, la problématique des aires protégées et de la conservation de la biodiversité s'est imposée avec force au cours des dernières années. Sur ce plan, donc, la prise de conscience du retard du Québec, suscitée par les travaux réalisés après l'adoption de la Convention sur la diversité biologique à Rio en 1992 et la mise en application de critères proposés par l'Union internationale pour la conservation de la nature, a agi comme un véritable catalyseur. Ainsi, au tournant du nouveau millénaire, les aires protégées ne totalisaient toujours que 11 800 km², soit moins de un pour cent de la superficie globale du Québec. Alors que certains pays à court d'espaces naturels en étaient, eux, à en reconstruire pour répondre à ces préoccupations nouvelles, le Québec n'avait toujours pas tiré profit de son riche patrimoine naturel.

Par ailleurs, en débordant des simples cadres esthétiques et artistiques auxquels on l'avait traditionnellement associé, le paysage s'est avéré, au cours des dernières années, un véritable enjeu de développement. Ainsi devait-on reconnaître son rôle tout à fait significatif, tant sur le plan économique – par exemple, en tant que soutien de l'industrie touristique – que sur le plan sociodémographique – en tant que composante clé de la capacité des milieux à maintenir la population ou à en attirer de nouvelles. Pour plusieurs régions, la mise en valeur

des paysages et du cadre de vie semble donc aujourd'hui constituer un levier de développement tout aussi important, et même plus, que l'exploitation des ressources.

Or, compte tenu de la prédominance toujours bien réelle de la vision du territoire comme « réserve de ressources à exploiter », l'intégration de ces préoccupations et des réalités nouvelles pose un défi considérable. Sur ce plan, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel sanctionnée par le gouvernement québécois en décembre 2002 est venue proposer, par le statut de paysage humanisé, une voie à la fois nouvelle et prometteuse. En visant explicitement la protection de la biodiversité, en ayant recours au concept de paysage – qui renvoie aux dimensions sociales et culturelles – et en reconnaissant l'importance du maintien des activités humaines, ce statut venait tracer une voie inédite en matière d'occupation du territoire. Mais il allait de ce fait soulever un ensemble de questions. Ainsi, quelle pourrait être sa portée réelle? Dans quelle mesure pourrait-il véritablement apporter une contribution significative en matière de protection de la biodiversité? À quel point pourrait-il vraiment contribuer à la viabilité des territoires visés? Comment allait-on pouvoir intégrer ce nouveau statut aux différents mécanismes et processus d'aménagement et de gestion du territoire déjà en place? Ces questions sont à la base du présent ouvrage. Réalisé par une équipe multidisciplinaire composée d'urbanistes, de géographes, d'écologues et de spécialistes en paysage qui travaille en collaboration étroite avec plusieurs intervenants des secteurs public et parapublic ainsi qu'avec des membres de la société civile, il compte sept chapitres abordant chacun un aspect critique soulevé par ce nouveau statut.

Pour bien saisir la nature et la portée du statut de paysage humanisé, le premier chapitre en présente les fondements et situe ce dernier par rapport aux différentes catégories d'aires protégées reconnues par l'Union internationale pour

la conservation de la nature et aux divers statuts québécois de protection. Par ailleurs, tout en discutant de certains risques qu'il comporte, notamment celui de devenir un statut fourre-tout, nous proposons qu'il pourrait s'avérer un outil fort prometteur en matière de développement durable.

Le deuxième chapitre aborde un aspect qui est au cœur même de la définition du statut, soit la conservation de la biodiversité liée aux activités humaines, qui ressort comme particulièrement cruciale pour le Québec puisque ses principaux réservoirs de biodiversité sont les écosystèmes forestiers peu touchés par l'action humaine, les milieux humides et les zones riveraines. Ainsi, quelle pertinence y a-t-il à assurer la protection de la biodiversité engendrée par l'activité humaine? Comment mesurer la contribution des paysages humanisés sur le plan de la biodiversité, et comment mettre l'accent sur les milieux à protéger?

Une des particularités des paysages humanisés, par rapport aux autres types d'aires protégées, tient au fait qu'ils visent des territoires dont les qualités exceptionnelles résultent non seulement des processus naturels, mais aussi des activités humaines. C'est pourquoi le chapitre 3 s'attarde à la problématique du maintien de ces activités. À l'aide d'exemples, il démontre que ce maintien passe inévitablement par l'appropriation, par les populations et les acteurs locaux et régionaux, des valeurs qui sous-tendent la protection des paysages humanisés, appropriation qui présuppose une réflexion globale et un processus de planification et d'action stratégiques pour le développement local *pour* et *par* la communauté. Par ailleurs, partant du constat que les paysages ont toujours été dynamiques et qu'un statut de protection ne saurait les figer, il met de l'avant un cadre d'analyse apte à mesurer l'acceptabilité relative des nouvelles activités, et cela en tenant compte des caractéristiques des territoires considérés.

Posant pour point de départ que tout projet de protection, de mise en valeur ou de développement des paysages passe obligatoirement par une « connaissance partagée de leurs caractéristiques », le chapitre 4 propose une approche pour établir un « diagnostic paysager » qui permette la recension de ces connaissances. Tenant pour acquis qu'il ne saurait y avoir ni méthode unique ni méthode universelle, l'approche proposée mise sur un concept de boîte à outils. Il s'agit donc de promouvoir un ensemble de méthodes éprouvées au sein desquelles les responsables pourront puiser, en tenant compte des spécificités du contexte biophysique et socioculturel, pour établir une somme de connaissances sur les caractéristiques du territoire sur les plans écologique, patrimonial, visuel ou autres.

Pour intégrer le statut de paysage humanisé dans la pratique aménagiste, le chapitre 5 propose un ensemble de principes de gestion et d'organisation. À cet effet, il insiste sur l'importance d'une des spécificités de la gestion des paysages protégés, soit la mise en œuvre de projets de protection et de développement non seulement *pour* les communautés locales, mais aussi *avec et par elles*. Aussi le cadre général de planification et de gestion proposé mise-t-il sur des approches à la fois participatives, itératives, adaptables, flexibles et cohérentes, prenant ainsi appui sur des exemples de cas ontariens et européens.

Le chapitre 6 examine l'apport particulier du statut de paysage humanisé et les manières dont il pourrait non seulement compléter les outils de planification existants, mais aussi prendre appui sur eux. Puisque chaque territoire a des caractéristiques et une histoire spécifiques, il ne propose pas « une façon de faire » universelle, mais plutôt un moyen de mesurer le potentiel réel de divers outils de planification et d'action qui peuvent aider à la mise en œuvre des projets de paysages humanisés. À cet égard, il montre que les

municipalités locales disposent déjà d'une large panoplie d'outils et qu'il est possible de renouveler leur utilisation à des fins de protection et de mise en valeur des paysages. En matière de gestion et de planification, l'enjeu véritable que pose le statut de paysage humanisé – tout comme la mise en valeur des paysages en général – est donc d'en arriver à utiliser ces outils à la fois dans leur complémentarité et leur plein potentiel.

Enfin, pour illustrer de manière concrète les attentes créées par le statut de paysage humanisé ainsi que les défis qu'il pose, le dernier chapitre présente le cas de l'Estran, en Gaspésie, le territoire qui fut l'objet de la première demande de reconnaissance officielle de ce statut. Ces pages illustrent simplement et de manière émouvante les circonstances qui ont mené à la mise sur pied du projet – soit les aspirations d'une population qui entend vivre « là où elle le veut » –, la démarche empruntée pour tenter d'y parvenir et les difficultés bien concrètes que pose tout projet de paysage.

Le présent ouvrage porte donc sur l'opérationnalisation du statut de paysage humanisé adopté en 2002 par le gouvernement québécois, soit un statut spécifique d'aires protégées adopté par un État spécifique. Or, au-delà de cette double spécificité, la nature même du sujet fait en sorte qu'il aborde un ensemble de problématiques à portée beaucoup plus générale. Ainsi, au moment où, même en Amérique du Nord, l'expansion et l'intensification de la présence humaine se font de plus en plus sentir, la réflexion sur la protection de la biodiversité ne peut se limiter aux seuls espaces naturels résiduels et elle doit impérativement aborder la question de la présence humaine. De même, alors que partout dans les pays industrialisés l'intensification des pratiques d'exploitation fait en sorte que les paysages ruraux sont confrontés à un double processus d'uniformisation et de banalisation, la question du maintien et du renouvellement des prati-

ques traditionnelles se pose avec acuité. Ainsi, si le paysage est devenu un véritable enjeu tant sur le plan social que sur les plans économique et environnemental, il continue d'être perçu comme un objet complexe difficilement saisissable et mesurable. Par conséquent, il est essentiel de promouvoir des approches et des outils de caractérisation qui soient pleinement opérationnels. Enfin, et compte tenu de la diversité des contextes, des instances et des acteurs interpellés, il importe d'étudier les manières dont les divers outils, mécanismes et statuts de protection peuvent être articulés puis mis à profit à des fins de conservation de la biodiversité et d'occupation durable des territoires.

Si le principal objectif de cet ouvrage est de permettre l'opérationnalisation du statut de paysage humanisé et donc la maximisation des occasions nouvelles qu'il offre, il est à espérer qu'il pourra *de facto* apporter une contribution quant à certains enjeux parmi les plus significatifs en matière d'occupation durable des territoires, de protection de la biodiversité et d'aménagement des paysages.

Toutes les sources internet citées dans les références ont été vérifiées au 31 août 2009.



Chapitre 1



Page laissée blanche

Chapitre 1

Le statut de paysage humanisé au Québec

Sabine Courcier et Gérald Domon

LA MISE EN PLACE du statut de paysage humanisé, inscrit comme catégorie d'aire protégée dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, constitue un événement important en matière de conservation de la diversité biologique, d'aménagement du territoire et de développement durable. Ce nouveau statut marque effectivement une étape déterminante puisque le paysage s'y trouve pour la première fois reconnu comme véritable objet de préoccupation et d'intervention mais aussi comme outil de planification. Son origine découle d'un double phénomène : celui de l'évolution des enjeux de protection du territoire et celui de l'insuffisance des mesures de protection au regard de ces enjeux. Afin de bien saisir la nature, la portée et l'originalité de ce nouveau statut, il importe donc, en tout premier lieu, d'examiner chacun de ces phénomènes.

Page laissée blanche

Ce livre a été imprimé
au Québec en septembre 2009
sur du papier entièrement recyclé
sur les presses de l'Imprimerie Gauvin.